



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième Réunion du Sous-Groupe de Gestion de l'Infrastructure et de l'Information d'APIRG (IIM/SG/3), Réunion en ligne, 12-14 Octobre 2020**Point 4 de l'ordre du Jour : Etat de mise en œuvre des projets régionaux adoptés par APIRG****Titre de la note de travail***(Présenté par BENIN)*

RESUME
Cette note de travail présente l'état d'avancement du Projet AIM/2 : Mise en œuvre des Systèmes d'Échange d'Information Aéronautique (AIXM) ;
Action de la Réunion au paragraphe 3.
REFERENCE(S): SG/2) Rapport de la deuxième Réunion du Sous-Groupe de Gestion de l'Infrastructure et de l'Information d'APIRG (IIM/SG/2)
Ce document de travail se rapporte aux Objectifs Stratégiques de l'OACI : A : Sécurité de l'Aviation B : Capacité et efficacité
KPIS et Modules ASBU B0 concernés : B0-DATM

1. INTRODUCTION

- 1.1 La deuxième réunion du sous-groupe APIRG sur la Gestion de l'Infrastructure et de l'Information (IIM/SG/2) s'est tenue du 9 au 11 juillet 2018 dans la salle de conférence du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale, Dakar, Sénégal.
- 1.2 La réunion a noté un faible rythme de participation des Administrations/Organisations aux activités des projets IIM. Il a été signalé que les experts désignés par leur Administration ne disposaient pas des ressources adéquates pour participer pleinement aux activités du sous-groupe IIM (téléconférences de coordination de projets, appels téléphoniques, réunions...). La réunion a conseillé aux Administrations/Organisations membres de l'APIRG/IIM/SG, d'évaluer avant engagement, leur capacité et leur disponibilité afin d'assurer la participation effective de leurs représentants aux activités de l'IIM.
- 1.3 La réunion a été informée des défis rencontrés par les Coordinateurs d'équipe Projet pour mener à bien les tâches de coordination au moyen d'outils électroniques. La nécessité de mettre à jour la liste des équipes Projet a été soulignée afin de s'assurer que les coordonnées exactes des membres d'équipe nommés par les États sont disponibles.



1.4 Le Secrétariat a signalé à la réunion le manque de coordination de certains projets IIM, parmi lesquels le Projet AIM/2 : Mise en œuvre de Systèmes d'Échange d'Informations Aéronautiques (AIXM).

1.5 La réunion a formulé la conclusion 2/5, déclarant que, de toute urgence :

b) Le Bénin à travers l'assistance de l'ASECNA doit démarrer dans les plus brefs délais les travaux du Projet AIM/2.

2. DISCUSSION

2.1 Le Projet AIM/2 vise à préparer un plan d'action à mettre en œuvre par les États pour l'application du Modèle d'Échange d'Informations / données aéronautiques.

2.2 La portée du projet envisage l'évaluation et l'identification des niveaux d'automatisation associés à l'intégration de l'AIXM dans la région, à travers des enquêtes, l'identification des fournisseurs de bases de données et le suivi de l'élaboration des SARP sur cette question.

2.3 La réunion notera que **douze (12) pays** à savoir le Bénin, l'Angola, la Gambie, le Mali, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, le Mozambique, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud se sont engagés à participer au projet sous la coordination du Bénin appuyé par l'ASECNA.

2.4 La réunion de lancement du Projet AIM/2 s'est tenue le **30 octobre 2018**, par conférence WhatsApp, sous la coordination du **Bénin**, avec la participation effective **de l'Afrique du Sud, de la Gambie** et de **l'ASECNA**. Le Ghana avait notifié son empêchement à y assister. Cette réunion avait abouti aux actions suivantes :

- L'Afrique du Sud chargée de rédiger l'amendement de la **description du projet**,
- La Gambie et le Ghana chargés de rédiger les **termes de référence du projet**,
- L'ASECNA chargée de rédiger **l'organisation du projet**.

2.5 Les projets de documents sur la **Description du projet** et **l'Organisation du projet** ont été élaborés, accompagnés du **Questionnaire**, et une deuxième réunion s'est tenue le 11 mars 2019 pour valider ces documents, voir en annexes :

- Annexe A – Description du projet ;
- Annexe B – Organisation du projet ;
- Annexe C – Questionnaire.

Seuls l'Afrique du Sud, le Bénin et l'ASECNA ont participé à cette réunion. Le projet de document des termes de référence du projet est toujours attendu.

2.6 Les tentatives ultérieures de réunions sont restées infructueuses, sans réponse des experts désignés par les États, à l'exception de l'Afrique du Sud.

2.7 Il convient de rappeler à la réunion qu'en tant que question technique impliquant des problèmes d'interopérabilité, la mise en œuvre réussie de l'AIXM nécessite la participation effective d'un certain nombre d'experts représentatifs de la région.

2.8 La réunion voudra peut-être réitérer l'appel aux Administrations/Organisations à :

- a) Confirmer leur engagement à participer au Projet AIM/2 ;
- b) Mettre à jour les coordonnées de leurs experts désignés pour participer au Projet AIM/2.



3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Notez les informations fournies dans cette note de travail ;
- b) Exhorter les États membres de l'équipe du Projet AIM/2 à confirmer à l'APCC, avec copie au Secrétariat, leur engagement à participer efficacement au projet et à mettre à jour les coordonnées de leurs experts désignés.

3.2 **Projet de Conclusion 3/XX : Participation effective des membres de l'équipe au projet AIM/2**
Il est convenu que ;

Les États membres de l'équipe du Projet AIM/2 doivent confirmer à l'APCC, avec copie au Secrétariat, leur engagement à participer efficacement au projet et à mettre à jour les coordonnées de leurs experts désignés.

----- FIN -----